
DESTINATAIRES :	Tous les médecins, gestionnaires, intervenants œuvrant en milieu hospitalier et en milieu de réadaptation, et intervenants du soutien à domicile
EXPÉDITEUR :	Dominique Lécuyer, directrice adjointe des services de soutien à domicile et de la gériatrie
DATE :	Le 18 mai 2023
OBJET :	Implantation des soins post-aigus à domicile (SPAD)

Dans un souci d'assurer un continuum de soins et services fluide et répondant aux besoins de la clientèle, la Direction des services de soutien à domicile et de la gériatrie (DSSADG) a mis en place une offre de service de réadaptation à domicile. Ayant débuté avec le secteur de Vaudreuil-Soulanges depuis quelques mois, les soins post-aigus à domicile (SPAD) sont maintenant implantés dans tous les secteurs du SAD de la DSSADG.

OBJECTIFS

L'objectif principal des SPAD est d'offrir des services de physiothérapie à domicile aux usagers suite à un séjour en unité de soins de réadaptation post-aigus ou un séjour hospitalier. L'ajout de cette offre de service a pour but non seulement de réduire la durée moyenne de séjour aux unités de soins de réadaptation post-aigus, mais également de réduire l'attente pour obtenir des services de réadaptation dans ces unités, assurant ainsi une plus grande fluidité des lits hospitaliers tout en répondant au besoin des usagers de retourner dans leur milieu de vie.

MÉCANISME DE RÉFÉRENCE

- À partir des hôpitaux : envoyer une DSIE au guichet d'accès soins post-aigus (GASPA).
- À partir des lits de réadaptation : envoyer une DSIE au guichet SAD du territoire correspondant, selon les modalités habituelles.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Manon Rousse, coordonnatrice SAD – psychosocial et réadaptation.

DL